

AVIS

COUR PROVINCIALE

OBJET : GESTION INITIALE DES CAUSES – COUR FÉDÉRALE

À compter d'aujourd'hui, le rôle administratif fédéral des jeunes sera combiné au rôle de décision fédéral des jeunes. Ce rôle combiné aura lieu le premier et le troisième mercredi de chaque mois à 9 h 30 dans la salle d'audience 303. Les affaires administratives fédérales des jeunes ne seront plus inscrites au rôle administratif des jeunes.

À compter du 9 mars 2009, toutes les affaires de réglementation et de déclaration de culpabilité par procédure sommaire seront entendues par un coordonnateur de conférences préparatoires du moment où les accusations sont portées jusqu'à ce que l'affaire soit prête à être entendue par un juge conformément au protocole de coordination des conférences préparatoires. Les rôles des coordonnateurs des conférences préparatoires auront lieu tous les lundis à 13 h dans la salle d'audience 303. Lorsque le rôle du coordonnateur des conférences préparatoires sera terminé, le rôle du juge commencera pour traiter des plaidoyers de culpabilité, des décisions ou des motions.

ÉMIS PAR :

Document original signé par

**Le juge en chef Raymond E. Wyant
(Manitoba)**

DATE : le 26 février 2009